

DEPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

PROGRAMME D'INTÉRÊT GENERAL



Localisation des signalements précarité énergétique

Logement économe	avant travaux	après travaux
- 50 A	0%	1%
51 à 90 B	0%	21%
91 à 150 C	18%	54%
151 à 230 D	50%	22%
231 à 330 E	25%	3%
331 à 450 F	6%	0%
> 450	1%	0%

Logement énergivore



Le PIG 79 a comme objectif de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé en Deux-Sèvres et de favoriser l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

- Commanditaire: Département des Deux-Sèvres (périmètre: Deux-Sèvres hors CAN)
- Durée du marché: 2014-2017
- Sous-traitants: ADIL, CRER & ergothérapeutes

LES ATTENDUS ET OBJECTIFS

Ce dispositif s'adresse aux ménages aux ressources modestes et très modestes : primo-accédants, familles, personnes âgées ou handicapées... (Cf. plafond de ressources ANAH)

Les travaux éligibles correspondent aux axes prioritaires identifiés par l'ANAH

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (électricité, charpente, assainissement...);
- La lutte contre la précarité énergétique (isolation, menuiserie, chauffage...);
- L'adaptation du logement liée à la perte d'autonomie (SdB, wc, monte escalier...).

Il participe à l'amélioration des logements, au soutien à l'accession à la propriété dans l'ancien et à la résorption de la vacance.

Nb: le PIG intègre aussi une mission complémentaire d'évaluation des signalements de non décence par les locataires dans l'optique d'une mise en conformité des logements

LES ÉTAPES DE LA MISSION

Notre mission est d'accompagner les particuliers au niveau administratif, financier et technique.

Après vérification de l'éligibilité du ménage par l'ADIL et la réalisation de l'étude d'orientation énergétique du CRER, nous réalisons lors d'une visite et d'échanges réguliers:

- la vérification des devis;
- la constitution du dossier administratif;
- la réalisation du plan de financement;
- la demande de paiement et versement des aides Après travaux.

LES RÉSULTATS OBTENUS

2014 → 874 dossiers déposés **2015** → 461 dossiers déposés

2016 prévisionnel → 558 dossiers

En 2015 76% des logements ont atteint après travaux une étiquette énergétique supérieure ou égale à C.

- → Des factures d'énergie largement diminuées
- 92 propriétaires occupants ont obtenu des aides pour des travaux d'adaptation
 - → Un maintien à domicile favorisé
- 11 études habitat dégradé
 - → Enjeu de repérage et signalement de l'habitat dégradé et accompagnement des accédants à la propriété

EXEMPLE PLAN DE FINANCEMENT

- Travaux d'énergie (habiter mieux):
 16 513 € TTC Coût moyen de travaux
 74% Taux de subvention moyen
 - Travaux d'adaptation :

8 072 € TTC Coût moyen de travaux
24 042 € TTC travaux mixtes (adaptation+énergie)
67% Taux de subvention moyen

Travaux habitat dégradé:
 33 657 € TTC Coût moyen de travaux
 68% Taux de subvention moyen